

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2025

Délibération n°2025-11 : Approbation des grilles tarifaires des masters en apprentissage

Le conseil d'administration, dans sa séance du 10 juin 2025, approuve les principes de grilles tarifaires des masters en apprentissage tels que décrits dans la note figurant en annexe à la présente délibération.

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de
l'Ecole nationale des chartes - PSL



Christophe STRASSEL

Annexe à la délibération : grilles tarifaires des masters en apprentissage

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris



École
nationale
des
chartes



Direction des études

PROPOSITION D'OUVERTURE DES DIPLOMES DE MASTER AUX APPRENTIS

Lors de la réunion pédagogique du 20/01/2025, les responsables pédagogiques des masters ont présenté le projet d'ouvrir ces diplômes aux apprentis (via le contrat d'apprentissage : cf. CERFA N° 10103*13) pour l'année universitaire 2025-2026. Dans cette première phase, l'ouverture ne concernerait que le M2.

Afin de permettre cette ouverture, il est proposé au Conseil d'administration de voter les principes de tarification décrits dans cette note.

Conformément aux directrices de l'État, les coûts de la formation sont variables en fonction de l'employeur de l'apprenti :

- établissement public (fonction publique d'État ou fonction publique territoriale, principalement, pour nos masters) ;
- entreprises (en fonction du secteur d'activité).

Pour les **établissements publics**, des grilles de référence sont fixées par l'État (DGAFP en accord avec France Compétences) et peuvent évoluer d'une année universitaire à l'autre.

Pour information, voici les grilles actuelles pour le master Archives :

Coûts de formation payés par les employeurs publics de l'Etat en 2019	Coûts de formation payés par les employeurs publics de l'Etat en 2020	Coûts de formation annuels de référence
3000 €	3000 €	5847 €

Il est proposé au CA que l'établissement **aligne, de manière générale, pour cette année et les années ultérieures, ses tarifs de la formation en apprentissage du master « Archives » sur ceux des coûts de référence.**

Le master « Humanités numériques » n'ayant pas de coûts de référence fixé par l'État, il est proposé au CA d'**aligner, de manière générale, pour cette année et les années ultérieures, les tarifs de la formation en apprentissage du master « Humanités numériques » sur les coûts de référence fixés par l'État pour le master « Archives ».**

Si l'employeur de l'apprenti est une **entreprise**, le CA peut s'appuyer sur le référentiel des niveaux de prise en charge (NPEC) applicables au 15 juillet 2024 et publié par France Compétence :

<https://www.francecompetences.fr/referentiels-et-bases-de-donnees/>

Membre du campus Condorcet

Service de la formation continue
Ecole nationale des chartes
65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 21 53
formation.continue@chartes.psl.eu

www.chartes.psl.eu

Ce référentiel dans sa version du 18/07/2024 a été mis à jour avec les codes RNCP le 16/01/2025. Les coûts de formation indiqués varient actuellement pour les deux masters :

- Archives (RNCP39459) : 8271 €
- Humanités numériques (RNCP38207) : 4500 €

Puisque des évolutions du référentiel des NPEC sont à prévoir en 2025 et 2026, et par parallélisme des formes avec les tarifs appliqués aux établissements publics, il est proposé au CA de **s'aligner, pour les deux masters, sur les coûts de référence pour le master « Archives », de manière générale, pour cette année et pour les années ultérieures.**

Ainsi, pour la rentrée 2025, sauf révision par l'État d'ici la rentrée de ses coûts de référence, les tarifs de la formation en apprentissage seront les suivants :

	Master Archives	Master Humanités numériques
Établissements publics	5847 €	5847 €
Entreprises	8271 €	8271 €

Ces tarifs évolueront chaque année, sans nécessité d'une nouvelle délibération du conseil d'administration, en fonction du tarif de référence fixé par l'État selon les principes susmentionnés.